

ficiel, synonyme de *relligiones*. Ce n'est pas d'aujourd'hui que sont inventés les *Te Deum*.

C'est d'après cette acception du mot *relligio* que Cicéron, *De Leg.*, n. 26, justifie contre les mages disciples de Zoroastre la coutume d'élever des temples à la divinité :

« Nous savons fort bien, dit-il, que l'esprit de Dieu est partout, *ubicumque diffusum*; mais nous croyons, nous autres Grecs et Latins, que cette coutume ajoute à notre piété et impose un respect salutaire, *religionem utilem*, aux villes. Car, comme l'a dit avec une si haute raison Pythagore, la piété et la religion envers les dieux ont d'autant plus d'influence sur nos âmes que nous contemplons de plus près leurs simulacres. »

En effet, on ne salue guère que les gens qu'on peut voir : le mot de Pythagore est d'une grande sagesse.

Virgile, *Aneid.*, lib. II, v. 188 :

Neu populum antiquâ sub relligione tueri.

Le cheval de bois, dit Sinon, ayant été construit par l'ordre de Calchas en remplacement du Palladium, les Grecs lui donnèrent cette dimension gigantesque afin qu'il ne pût être introduit dans la ville et protéger le peuple, comme auparavant, sous son antique religion. La religion du symbole est mise pour la religion de la divinité.

Ibid., v. 715 : Énée donne rendez-vous à ses compagnons sous un vieux cyprès, respecté par la religion des ancêtres :

Antiqua cupressus

Relligione patrum multos servata per annos.

Ibid., lib. VIII, v. 549 : Dès le temps d'Évandre, la religion du Capitole rendait craintifs les paysans :

Jam tum relligio pavidos terrebat agrestes.

Impossible de voir dans tous ces passages la moindre idée de lien social.

Ibid., lib. XII, v. 176-193 : Serment d'Énée, avant de

combattre Turnus. Il invoque tous les dieux connus et inconnus, toute religion de l'air et toute divinité de l'océan :

Quæque atheris alti

Relligio, et quæ cæruleo sunt numina ponto.

La synonymie établie dans ce vers entre *numen* et *relligio* prouve ce que j'avance, que ce dernier mot ne s'entendait que des dieux, dont il marquait spécialement et par excellence la respectabilité. On disait aux dieux, en leur parlant : *Vestra Relligio*, comme nous disons à un prince : Votre Majesté.

Quel est Énée lui-même? Avant tout, un héros religieux, le digne auteur du peuple romain, le digne aïeul des Césars, *pius Aeneas*. Toute l'*Énéide* est le développement de cette idée, dont la politique d'Auguste et la constitution de Rome est le commentaire. M. Granier de Cassagnac (*Histoire des classes ouvrières*) s'est trompé dans l'interprétation qu'il donne du mot *pius*, et les passages qu'il cite suffisent pour le convaincre. *Pius* est un superlatif de *religiosus*; il signifie respectueux jusqu'au dévouement, jusqu'au sacrifice. De là le verbe *piare*, dont nous avons fait *expier*. Que Turnus périsse, dit Junon au x^e livre de l'*Énéide*, et que son sang dévoué satisfasse à la vengeance des Troyens :

Tenerisque pio det sanguine pœnas.

Il s'agit là d'un dévouement à la façon de celui de Curtius. C'est pour cela que le mot *pius*, *pietas*, sert à exprimer l'affection filiale et la tendresse paternelle. Dans la paternité, dit Tertullien, ce qu'il y a de plus doux n'est pas l'autorité, c'est la piété : *Gratius est nomen pietatis quàm potestatis*. Les passages de Papinien et des Pandectes expriment la même idée.

Suétone remarque de Tibère, 69, qu'il était *circa deos negligentior*, *quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi*, « très-négligent des dieux,

» adonné qu'il était à la magie, et plein de l'idée que tout » est gouverné par le destin. » Ne semble-t-il pas que Suétone continue la pensée de Virgile, en marquant l'abîme qui séparait le religieux, le pieux Auguste, de son indévot successeur? En effet, si tout arrive fatalement, les dieux sont inutiles, et leur religion une duperie.

Un dernier exemple. Tite-Live, lib. v, c. 21 et 28, raconte que Camille, assiégeant une place, avait promis à l'Apollon de Delphes le dixième du butin. Les envoyés qui portaient l'offrande ayant été, pendant la traversée, pris par des pirates et conduits à Lipara, la part du dieu allait passer aux mains des corsaires, quand le chef remontra aux siens qu'ils feraient mieux de s'abstenir d'un objet consacré, et de renvoyer libres les messagers romains. Tant, ajoute l'historien, il sut pénétrer la multitude d'une juste religion, *justâ religione implevit*. Le droit des gens n'existant pas pour les pirates, il n'y avait que la considération des dieux qui pût les décider à un tel sacrifice. Où diable, aurait dit Molière, la religion va-t-elle se nicher?

J'ai rapporté tout à l'heure la synonymie de *pius* et de *religiosus*. En voici une autre qui répand sur la question un nouveau jour : c'est celle de *religio* et *timor*, *verecundia*, *reverentia*, la crainte. D'où provenait ce respect particulier de l'homme pour la Divinité? D'un sentiment de crainte, ainsi que Lucrece l'a dit dans ce vers :

Primus in orbe Deos fecit timor...

« C'est la crainte qui a fait les dieux dans le monde. » Seulement Lucrece se trompait en rapportant cette crainte à une impression physique : elle était l'effet du sentiment de Justice qui, dans toute âme neuve, n'est pas sans un mélange de terreur. Virgile est bien plus dans la vérité que Lucrece quand il dit :

Si genus humanum et mortalia temnitis arma,
At sperate deos memores fandi atque nefandi;

« Si vous méprisez le genre humain et les armes mortelles, » croyez qu'il est des dieux qui se souviennent du crime » et de la vertu! » La crainte et le respect, en grec et en hébreu, de même qu'en latin, s'expriment par le même mot; rapporté à Dieu, ce nom est synonyme de religion. Tout le monde connaît cette parole du psalmiste : La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse : *Initium sapientiae timor Domini*.

Le mot *religio* étant le seul qui ait pu prêter à l'équivoque, il est inutile de chercher dans les autres idiomes des témoignages. Partout l'analogue de *religio* signifie marque de respect, adoration, piété, dévotion, culte; ou bien chose sacrée, cérémonie sacrée, ce qui revient au même. Le grec dit *proskynêsis*, prosternement, qui répond à *religio*; *eusebeia*, piété, l'équivalent de *pietas*; *hiera*, *hiereus*, sacrifices, prêtre, en latin *sacra*, *sacerdos*. L'hébreu parle absolument de même : *hischthahhaoth*, ou *hischthahhaouïah*, marque la prostration religieuse. « Tu ne » leur rendras pas de religion, » dit le Décalogue, parlant des dieux étrangers : *lo thischthahhaoueh*. La Vulgate traduit : *Non adorabis ea*, ce qui, au point de vue de la corrélation étymologique, manque d'exactitude. L'*adoratio* est le baiser jeté du bout des doigts à l'idole; il eût fallu, si le verbe avait été usité dans ce sens : *Non religabis te coram eis*. Quant à *pietas*, *eusebeia*, il a pour correspondant hébreu *hhesed*, que la Vulgate traduit tantôt par sainteté, tantôt par miséricorde. — Ps. iv, 4 : Sachez que Jéhovah protège ses dévots; Vulg. : *Scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum*, hébr. *hhasid lo*. Ps. xi, 2 : Sauve-moi, ô Dieu, car il n'y a plus de religion; Vulg. : *Salvum me fac, quoniam defecit sanctus*, hébr. *hhasid*. II. Paral. vi, 42 : Souviens-toi des dévotions de David, grand faiseur de révérences, comme on sait, hébr. *hhasdeï*. La Vulgate, qui a perdu le fil de l'idée, porte : *Memento misericordiarum David*.

C'est du mot *hhasid*, piété, dévotion, que furent nommés les *Hassidéens*, espèce de momiers juifs, que la religion rendait d'autant moins sociables.

Du reste, et quelque intimité qu'il y ait dans l'hébreu entre la religion et la loi, elles ne se confondent pas. En vertu de la religion, *hhasid*, qui lui est due, Jéhovah impose à Israël l'observation de son pacte, *pactum, fœdus, testamentum*, en grec *diathéké*, en hébreu *berith*, dont le sens radical indique le sacrifice qui présidait, chez les anciens, à la conclusion des traités et à la promulgation des lois. Autre chose est, d'après la Bible, la religion de Jéhovah, et autre chose son pacte. C'est à tort que Bergier, et Mgr. Gousset après lui, ont confondu ces deux termes, et qu'ils ont dit, d'après la fausse étymologie de *religio*, que la religion est l'alliance de l'homme avec la Divinité.

Les écrivains du siècle de Louis XIV s'expriment comme les Latins, les Grecs, les Hébreux.

" Toutereligion, dit Labruyère, est une crainte respectueuse de la Divinité. "

Tout ce qui compose le culte des dieux (*cultus*, de *colere*, cultiver, parer, honorer, religionner) se déroule en une série homogène : offrandes, sacrifices, libations, prières, hymnes de louanges, invocations, propitiations, purifications, pardons, expiations, vœux, processions, feu sacré, eau lustrale, consécration, statues, temples, etc. Faites de la religion le lien ou l'alliance sociale, et tout cela devient inintelligible, absurde.

Pour achever la démonstration, disons enfin que, parallèlement aux formes et aux cérémonies du culte, le droit avait aussi ses formules, lesquelles, pour être moins pompeuses, n'en tenaient pas une moindre place dans l'existence du père de famille et du citoyen : comme si, en réglant ce qui convient à la dignité des dieux, le législateur n'avait fait que prélude au règlement de la dignité de l'homme ;

comme si la religion n'était que la forme mystique de la Justice, ou la Justice la réalité de la religion.

VI. — Le respect est donc l'élément de la religion, il est toute la religion. A quelles conditions peut-il exister ? Suffit-il d'ériger une statue, un signe quelconque, et de dire, comme Aaron ou Jéroboam : *Israël, voilà tes dieux*, pour que le peuple se prosterne et adore ? Bien fou qui le croirait. Les prêtres des différents cultes ont l'habitude de s'accuser les uns les autres et de se reprocher leur *idolâtrie* : cette calomnie mutuelle prouve simplement qu'ils ne se connaissent pas.

L'homme n'accorde de religion à rien de ce qui tombe sous les sens. Une divinité visible, tangible, mesurable, est une contradiction.

Le Dieu, protecteur du droit, que toute multitude placée dans des conditions favorables tend à se créer, et dont le prêtre n'a plus ensuite qu'à fabriquer le symbole ou l'idole, ce Dieu n'est d'abord autre chose que l'Essence, supposée réelle quoique invisible, de ce qui apparaît à cette multitude, à l'instant où se fonde le culte, comme bien suprême et principe tout-puissant, être souverain. En qualité de souverain être, cette Essence, que l'entendement conçoit par-delà le phénomène, et que l'imagination revêt bientôt d'une âme, d'un moi, d'une figure, devient ensuite sujet ou *substratum* de la Justice : c'est à elle, en conséquence, que le croyant adresse ses révérences et ses vœux.

Ainsi, après la religion d'Ormuzd, ou de la Lumière intelligible, symbolisée par le feu, il y eut la religion d'Osiris, ou de la Vie, symbolisée par le bœuf et les autres animaux ; puis la religion de la Beauté, qui fut, sous le nom d'Aphrodite, celle des Grecs ; puis la religion de la Famille, célébrée à Rome sous le nom de Vesta ; puis la religion du Christ, c'est-à-dire de la Rédemption ou de la Liberté. On connaît encore la religion de la Force, Thor ou Hercule ;

de la Richesse, Mammon, Ops ou Jéhovah, etc. Toutes ces divinités ne sont que des réalisations de concepts, servant à exprimer, selon le sentiment des peuples divers, soit le souverain bien, soit la souveraine puissance ou la souveraine sagesse, lesquelles souverainetés sont prises ensuite pour protectrices des sociétés qui se dévouent à elles, et considérées en conséquence comme sources du droit et gardiennes de la vertu (B).

Supposons qu'aujourd'hui, le christianisme écarté, il reste dans les âmes assez de sentiment religieux et de force poétique pour faire convoler le peuple en une foi nouvelle, et que l'idée de cette foi soit le Progrès, par exemple, ou la Femme libre, ou toute autre fantaisie produite par le courant de l'opinion : il ne manque pas de sectes, au moment où j'écris, qui aspirent à traduire en dogme théologique, et par une conséquence nécessaire à figurer en idole, les éléments plus ou moins obscurs de leur illuminisme.

D'abord la religion, ainsi déterminée dans son *idée*, se poserait comme simple affirmation de cette idée. Puis, en vertu de la tendance de l'esprit à chercher la *réalité* ou le *substratum* de ce dont il a l'idée, on se demanderait quelle est la cause dont les effets apparents donnent lieu à l'idée, quel est le sujet de cette cause, quelle en est l'essence, quel en est le corps, quels en sont les attributs. Enfin, l'importance accordée à l'idée s'attachant au *sujet* qui la fournit et prenant la forme du respect, de la crainte ou de l'amour, on aurait, du même coup, le dieu et le souverain, toutes les conditions transcendantes de la Justice.

C'est ainsi que nous voyons tous les jours des novateurs, athées hier ou panthéistes, retomber insensiblement dans la religion, et affirmer : 1° un *Dieu*, c'est-à-dire une essence de la nature et de l'humanité, idéale, incompréhensible et indémontrable, et comme telle, sainte et respectable ; 2° une *Foi*, c'est-à-dire un ensemble de dogmes

métaphysiquement déduits de la conception première, à ce titre supérieurs à l'expérience et à la raison ; 3° une *Immortalité*, car, comme nous aurons occasion de le faire voir, si le sujet de la Justice est Dieu, la sanction morale est également Dieu, en qui dès lors s'accomplit la destinée de l'homme (C).

Nous reviendrons sur cet intéressant sujet de la constitution des dieux et de leur haute juridiction : il suffit, quant à présent, d'avoir marqué d'une façon authentique le rapport qui unit la Religion et la Justice.

Déjà l'on voit que la première n'a pas de raison d'être sans la seconde : la théologie en convient elle-même. C'est pour notre justification que le Christ, Fils de Dieu, s'est fait homme, qu'il a souffert la mort et qu'il a institué son Église. On pressent que la religion pourrait bien n'être qu'une mythologie de la Justice : car, si la première est respect, la seconde est dignité ; il suffit, pour les identifier, de supprimer l'intermédiaire que l'une pose comme auteur et garant de l'autre. Mais cette identification exige des siècles, et nous ne sommes qu'aux débuts de l'hypothèse.

En résumé, la société antique comprenait deux choses : d'abord le droit de l'homme, *dignitas, jus*, qui s'exprimait par la manifestation de ses prérogatives, la distinction du tien et du mien, et n'impliquait aucune révérence. Devant l'homme, l'homme restait debout ; il saluait de vive voix, *ave*, et ne s'inclinait pas. Il y avait ensuite le respect des dieux, *religio*, qui se manifestait par l'agenouillement, signe d'infériorité, et avait pour objet d'obtenir, par la crainte de ces invisibles essences, le respect du droit, c'est-à-dire d'inculquer la Justice.

L'homme de l'antique Italie, d'ailleurs si religieux, faisait ainsi du droit la chose principale, de la religion l'accessoire. Bien mieux, la religion servant à consacrer le droit faisait elle-même partie du droit, c'est-à-dire du

privilegé ou de la dignité patricienne; elle en constituait, pour ainsi dire, la première division. De là la double expression de *droit divin* et *droit humain*, pour exprimer le privilège de la consécration religieuse, sans laquelle la prérogative individuelle restait comme non avenue. De là aussi la définition que Modestin donne du mariage, *juris humani et divini communicatio*, participation du droit humain et divin, pour dire que l'épouse partageait toutes les prérogatives, civiles et religieuses, de son mari. Cette subordination, très-réelle, de l'élément religieux à l'élément juridique, n'était pas dans la pensée du législateur peut-être; elle était dans l'institution. L'humain, dans ce système, l'emportait sur le divin; et la religion n'ayant sa raison d'être que dans la Justice, le sacerdoce n'était aussi qu'une attribution du magistrat.

CHAPITRE III.

Exaltation et déchéance de la personne humaine chez les anciens.

VII. — Ce n'est pas à vous, Monseigneur, théologien et jurisconsulte, qu'il est besoin de démontrer qu'une pareille conception de la Justice et de ses garanties ne pouvait donner lieu à une théorie exacte et à une constitution durable. A quelque point de vue qu'on se place, que l'on envisage ce système du côté de l'homme ou du côté des dieux, la loi est scindée, et la Justice, qui devrait exprimer la fraternité et l'union, est établie sur un double antagonisme.

On commence par supposer que l'homme ne doit rien à l'homme, qu'il n'en dépend pas, qu'il n'a rien de commun avec lui, que leurs droits respectifs n'ont entre eux rien de connexe et de solidaire. Le droit est tout indivi-

duel, unilatéral, univoque. Il ne se complique par lui-même d'aucun devoir, il n'a rien de social. Si bien que, pour rendre l'homme à l'homme respectable, on est obligé de créer entre eux un autre respect, le respect de la Divinité.

Une telle combinaison ne soutient pas l'examen. Je dis d'abord que la loi est scindée en ce sens que l'homme est placé sous le coup de deux lois différentes, dont l'une sert à l'autre, je le veux bien, d'attestation et de sanction, mais qui n'ont en réalité rien de commun, et ne se lient point, la religion et la Justice. Le concept de religion peut se déduire : c'est ce que fait la théologie. Le concept de Justice peut se déduire aussi : c'est ce que font les législateurs, les jurisconsultes et les magistrats. Mais ni la Justice et ses lois ne se déduisent logiquement du concept religieux, ni la religion et ses dogmes ne se rattachent d'une façon rationnelle au concept juridique : ce sont deux ordres d'idées totalement distincts, qui n'ont de commun que ceci, savoir, que l'influence de l'un sert à maintenir l'homme dans le respect de l'autre. Quel rapport rationnel entre la rédemption et le droit de propriété? entre la providence et le code de procédure?... Evidemment, il n'y a rien. Ce sont deux édifices adossés l'un à l'autre, que les curieux peuvent parcourir tour à tour, mais qui n'ont ni portes de communication, ni symétrie, et dont la réunion forme la plus étrange discordance.

J'ajoute, et ceci résulte de l'irréductibilité des deux lois, qu'avec cette complication théologico-juridique, au lieu de faire cesser l'antagonisme de l'homme avec l'homme, on n'a fait qu'en créer un autre, celui de l'homme avec Dieu. La dignité humaine est absolue : c'est sa nature. Elle peut s'incliner devant la majesté d'un Être suprême, mais sous cette condition expresse, que cet être daignera entrer en explication avec elle, et que la religion ne lui fera rien perdre de ses prérogatives. Or, est-ce ici le cas? Non : la

religion, avec ses dogmes, ses mystères, ses sacrements, sa discipline, ses terreurs, ses promesses, est un écrasement pour la dignité de l'homme. Dieu, par les rapports que le culte nous fait soutenir avec lui, n'est pas seulement une caution, un garant; c'est un antagoniste. C'est ce qu'indique le mythe d'Israël luttant contre Dieu, ce qu'exprime avec une si fervente éloquence la plainte de Job, ce qui résulte avec tant de force de l'opposition éternelle entre la philosophie et la foi, de même qu'entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique.

De deux choses l'une : l'homme doit être tout ici, ou rien. Or, le paganisme lui accorde trop ou pas assez. Si le droit, sous le nom de dignité, existe primitivement dans la personne humaine, s'il constitue son apanage, il faut, à peine d'illogisme, que ce droit aille jusqu'à se reconnaître en autrui. L'homme doit pouvoir faire droit à l'homme : sans cela il n'aurait pas en lui la justice, que cependant on lui accorde. A quoi bon dès lors la garantie des puissances célestes? Tôt ou tard la fierté virile en fera table rase. Mais la religion dissipée, la dignité personnelle dégénérant en orgueil et égoïsme, le droit ne trouvant plus en lui-même sa propre sanction, que devient la société?

Que si, pour échapper à ce péril, on insiste sur la nécessité de la religion, si l'on soutient qu'à Dieu seul il appartient d'attester la loi, de la garantir et d'en procurer l'observance; qu'ainsi le sentiment que chacun a de son droit ne devient respect du droit des autres que par un effet de la religion, et que tout le problème se réduit à donner plus de ressort à celle-ci, il faut suivre le principe jusqu'au bout, dire que la Justice est en nous une prétention sans fondement, et que l'homme est le vassal de la Divinité. C'est ce qu'a fait le christianisme. Dès lors c'est la dignité humaine qui est en péril, et de nouveau la religion s'en allant, adieu la Justice et la société.

Impossible d'échapper à ce dilemme. Toute cette juris-

prudence doublée de religion est comme une épée que les uns se flattent de faire tenir debout sur le pommeau, les autres sur la pointe, et qui, perdant toujours l'équilibre, tranche à tort et à travers la morale.

L'histoire confirme pleinement cette critique.

VIII. — La société gréco-romaine élevait haut la personne : là est sa gloire. Dans la théologie qu'elle s'était faite, une sorte de consanguinité unissait les hommes et les dieux; ils traitaient pour ainsi dire de famille à famille, de puissance à puissance. Dans l'*Illiade*, tous les malheurs des Grecs viennent de la colère d'Achille, envers qui Agamemnon a perdu le respect, *ἡτιμήσεν*, en présence de l'armée. Les dieux s'interposent pour réconcilier les deux chefs; mais l'Olympe se divise à son tour; une partie se déclare pour les Grecs, l'autre pour les Troyens. Homère, le chantre de ces individualités susceptibles, devient le théologien, le législateur des Grecs. Chaque ville, chaque tribu choisit un Immortel, avec qui elle se lie comme par un contrat. Les rois descendent de Jupiter; Jupiter est la souche commune de laquelle sont issus les dieux et les héros. Quelle exaltation d'amour-propre devait exciter chez les Hellènes cette merveilleuse épopée dont le pivot, l'idée unique est le respect, l'honorabilité de la personne!

On trouve dans la Bible des idées analogues. Jéhovah n'engendre pas, à la vérité; mais au-dessous de lui est une chaîne d'anges, *élohim*, de saints, *kedoschim*, qui relie, sans solution de continuité, le ciel au genre humain. — Je vous le dis, s'écrie le Psalmiste, vous êtes des dieux et tous fils du Très-Haut : *Ego dixi : dii estis, et filii Excelsi omnes*. Cela se prenait, au temps de David, un peu plus au positif que dans la théologie chrétienne. Le psaume VIII, que l'on suppose du temps des Juges, est un chant de triomphe, où le poète, après avoir salué la gran-